



Intrusion dans l'intimité de la vie privée

Par **cristine_old**, le **04/08/2007** à **20:18**

Bonjour,

Je ne suis pas très fière de ce que j'ai fait et j'ai besoin de votre éclairage. Sachez que j'ai toute conscience de ce que j'ai fait et j'en souffre.

Depuis mon mariage avec un divorcé, son ex-femme m'a pourri la vie de mille façons, montant en particulier son fils contre moi. Il est maintenant marié et nous recevons jusqu'à peu son petit garçon, régulièrement. Depuis des années j'ai accumulé de la rancœur contre elle. Par exemple il y a quelques mois elle a réservé ses vacances au même lieu et à la même date que nous, et nous avons préféré annulé notre séjour. Je suis fonctionnaire dans la même administration qu'elle, mais pas sur le même lieu.

Dernièrement, nous avons assisté à une fête de famille où j'ai dû la supporter toute la journée ce qui a été très pénible. Me trouvant quelques jours plus tard seule à la maison, j'ai décidé de l'inscrire sur un site de rencontre soft, et je donnais son numéro de téléphone. J'avais fait un compte avec une photo d'elle (son visage) prises lors de la fête et j'ai répondu ainsi à environ 10 messages en donnant son numéro personnel (elle est remariée) et son numéro de bureau. J'ai fait cela pendant deux jours puis j'ai réalisé que j'avais dépassé les bornes, que je n'avais pas le droit de faire cela et j'ai de moi-même tout arrêté. De son côté elle a porté plainte et on est remonté à moi, ce qui ne m'a pas étonné, j'aurais fait la même chose. J'ai reconnu les faits. J'ai présenté mes excuses par téléphone et par courrier.

La police a retenu contre moi une plainte pour intrusion dans la vie privée du fait que j'ai publié une photo d'elle.

- 1) Qu'est-ce que je risque ? Y a-t-il un risque particulier du fait que j'ai donné son numéro de téléphone au bureau (3 ou 4 appels softs)
- 2) Connaissez-vous des jugements pour les mêmes raisons ?
- 3) Est-elle obligée de prendre un avocat et devrais-je payer les frais de justice ?

4) Le procureur de la république peut-il se contenter d'un rappel à la loi ou la plainte aboutit-elle forcément à un jugement ?

Merci pour vos réponses, sachant que la plus grosse punition je la vis déjà avec mon mari actuellement.